

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickaël VALLÉE (*arrivé à 19 heures 10*), Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (*arrivé à 19 heures 20*), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (*arrivée à 19 heures 30*), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (*arrivé à 19 heures 20*), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD *ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN*, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine HAMON

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	25
Votants	28

DCM n°135/2024 - 1.1.9	Réhabilitation de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul (Maumusson) - tranche 1 - mission de maîtrise d'œuvre - marché public de services - attribution
-------------------------------	--

Rapporteur : Madame HAMON

Par délibération numéro 076/2024 en date du 19 mars 2024, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public de services relatif à la maîtrise d'œuvre pour la tranche 1 des travaux de réhabilitation de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Maumusson.

Pour rappel, la tranche 1 des travaux prévoit :

- la fourniture et la mise en place de tirants métalliques,
- la reprise des fondations par injection de résine côté Nord (façade dont le mur tend à s'écarter en partie haute),
- la rénovation de l'électricité avec mise aux normes,
- la reprise d'enduits sur murs gouttereaux nord et sud et sur des collatéraux nord et sud.

Le dossier de consultation d'entreprises a été publié sur le profil acheteur de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE du 24 avril 2024 au 21 mai 2024 à 20 heures 00.

Au terme de cette consultation, seul le cabinet Atelier 44 de NANTES (44) a déposé une offre qui répond aux termes du cahier des charges.

L'analyse de l'offre a été présentée à la commission communale « Marché à procédure adaptée » le 10 juin 2024.

Il a été proposé aux membres de ladite commission d'émettre un avis favorable à la seule offre reçue, à savoir :

Entreprise attributaire	Prestation	Montant HT	Montant TTC*
SARL Atelier 44 NANTES (44)	Mission de maîtrise d'œuvre	36 589,92 euros	43 907,90 euros

**Le taux de TVA est de 20,00 %*

Pour information, les fonds récoltés par l'association Maumussonnais d'ici et d'ailleurs (collecte en cours et autres subventions) pour participer au financement de ce projet s'élève à 121 792,00 euros au 12 juin 2024. D'autres demandes d'aides financières sont en cours d'instruction. Le projet a également été retenu par la Fondation du patrimoine sur la liste des cent premiers édifices bénéficiaires de la collecte nationale en faveur du patrimoine religieux.

Par ailleurs, la commune déposera une demande de subvention pour aider au financement de ces travaux auprès de la Région au titre du dispositif sur les édifices religieux non protégés ; le montant de cette subvention peut atteindre au maximum 30% du coût des travaux dans la limite de 100 000,00 euros. Des démarches sont également en cours auprès du Département de Loire-Atlantique qui redéfinit actuellement son dispositif d'aide au patrimoine de proximité.

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu la délibération numéro 076/2024 en date du 19 mars 2024 portant autorisation de lancement d'une consultation d'entreprises pour le marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la tranche 1 des travaux de réhabilitation de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Maumusson,

Considérant que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la SARL Atelier 44 de NANTES (44) par délibération numéro 144/2022 en date du 18 juillet 2022 est arrivée à son terme et ne portait pas sur des missions de conduite d'opération,

Considérant que l'ensemble des soumissionnaires potentiels disposait des résultats des études menées dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le dossier de consultation d'entreprises en vue de la désignation d'un maître d'œuvre,

Vu la délibération numéro 067/2024 en date du 19 mars 2024 portant autorisations de programme et crédits de paiement, notamment pour l'exercice comptable 2024,

Considérant les crédits ouverts sur le compte 2031-5302 du budget 2024 de la commune,

Sur avis des membres de la commission communale « marché à procédure adaptée » réunis le 10 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** l'avis émis par la commission communale « marché à procédure adaptée » le 10 juin 2024 ;
- **RETIENT** le classement tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres ;
- **ATTRIBUE** le marché public de services à l'entreprise SARL Atelier 44 de NANTES pour son offre relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la tranche 1 des travaux de réhabilitation de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Maumusson pour un montant de 36 589,92 euros HT, soit 43 907,90 euros TTC ;

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Catherine HAMON**

Envoyé et reçu en Préfecture
ID : 044-200078079-20240618-DCM_135_06_2024-DE

